

À quel âge peux-tu participer à une activité sexuelle?



Consentement

Le consentement est un choix personnel, libre et volontaire.



Âge du consentement

Il faut avoir au moins **16 ans** pour consentir.



Consentement permis aux moins de 16 ans

- **14 à 15 ans** : seulement lorsque l'écart avec son ou sa partenaire est **de moins de 5 ans**.
- **12 à 13 ans** : seulement lorsque l'écart avec son ou sa partenaire est **de moins de 2 ans**.



Consentement interdit aux 16 et 17 ans

Lorsque son ou sa partenaire est en situation d'autorité ou de confiance.
Exemples : un entraîneur, un parent ou une enseignante.



Crime d'agression sexuelle

Participer à une activité sexuelle avec une personne qui **ne peut pas consentir** ou **qui ne consent pas**.



ajef



Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario

EST-CE QUE TU PEUX PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SEXUELLE?

L'ÂGE DE TON OU TA PARTENAIRE

TON ÂGE

	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21+
12					NON					
13					Ton partenaire commet un crime. 					
14										
15										
16										
17	NON Tu commets un crime. 				OUI Exception : Lorsque l'un ou l'une d'entre vous est en position d'autorité ou de confiance, cette personne commet un crime.				OUI Exception : Lorsque ton ou ta partenaire est en position de confiance ou d'autorité, il ou elle commet un crime.	
18						OUI Exception : Lorsque tu es en position de confiance ou d'autorité, tu commets un crime.				
19										
20									OUI	
21+										

© 2024

Cette ressource a été conçue grâce au financement du ministère de la Justice Canada



Gouvernement du Canada

ajefo

Association des juristes d'expression française de l'Ontario